

La Bastoche

21 décembre 2012 n° 39bis



Bulletin de liaison CGT des salariés du Notariat

A diffuser au personnel – merci

OFFICE NOTARIAL DE LORIENT LES SALARIÉS EN LUTTE POUR LEUR DIGNITÉ ET LEURS DROITS

« Un piquet de grève à l'entrée de l'étude notariale. Cette scène, peu banale, a surpris hier les passants et les clients de la SCP Brisset-Le Touze, place Jules ferry. Tant il est vrai que dans ce milieu les conflits se règlent dans le huis clos des bureaux feutrés. Mais cette fois, l'exaspération qui couvait depuis des mois a explosé sur la place publique ».

C'est par cette introduction qu'un article publié dans le journal LE TELEGRAMME du 18 novembre annonce le conflit au sein de l'office notarial BRISSET-LE TOUZE, à Lorient. Cela va si mal dans cette étude que les salariés ont obtenu la nomination d'un mandataire judiciaire pour la gestion du personnel.

Mais, hélas, ce mandataire se trompe de combat et, au lieu de calmer le jeu, a pris fait et cause pour le notaire responsable d'un climat épouvantable dans l'office : Me Gildas LE TOUZE. Ce dernier, patron de combat et loin de l'attitude qui doit être celle d'un officier public, est l'auteur de nombreux harcèlements et discriminations et a été condamné pour cela par jugement du conseil des Prud'hommes, confirmé par la Cour d'appel de Rennes.

Dans cette étude d'une vingtaine de salariés, où la mésentente règne entre les deux notaires associés, la situation est affligeante. Jugez du peu : en 2012, 15 inaptitudes temporaires, 1 inaptitude définitive, une tentative de suicide, une agression physique sur une salariée, et de nombreux arrêts de travail.

Les alertes du médecin du travail n'y ont rien changé.

Le mandataire judiciaire ignore cette souffrance des salariés et vient même de notifier le licenciement de la salariée qui avait obtenu la condamnation de Me LE TOUZE pour harcèlement. Représailles ?

C'est ce qui a mis le feu aux poudres et entraîné un mouvement de grève qui a débuté le 17 décembre, avec manifestations et démarches à l'inspection du travail, à la chambre des notaires et auprès du Procureur de la République.

Les clients approuvent les salariés, des notaires leur apportent leur soutien, la presse s'empare du conflit, la télévision est annoncée...

La CGT, qui soutient les salariés, a alerté le Conseil Supérieur du Notariat et interviendra s'il le faut au Ministère de la Justice. Le délégué FO, futur notaire, soutient... le patron.

Les salariés, qui dénoncent aussi le non respect de la convention collective, exigent un changement de mandataire judiciaire, l'annulation du licenciement en cours, le respect de la convention collective...

Pour l'honneur du notariat, nous appelons tous ses membres à manifester, à l'adresse ci-dessous, leur soutien aux salariés qui luttent pour le respect de leur dignité et de leurs droits.



Fédération CGT des Sociétés d'études – Secteur Notariat – case 421 – 263 rue de Paris 93
514 Montreuil Cedex— www.soc-etudes.cgt.fr Tél.01.55.82.89.41– Fax 01.55.82.89.42 –
Email : fsetud@cgt.fr